

Formulaire d'inscription 2025/2026

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ -26 ans Profession : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Numéro de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Adresse e-mail : _____

Cocher cette case, si vous ne souhaitez pas recevoir les mailings pour connaître les évènements de l'association

Si inscription en Duo, merci de préciser votre rôle et Nom/Prénom de la personne qui vous accompagne :

Leader Follower Ma/Mon partenaire de danse : _____
 (Danseur) (Danseuse)

Inscription à l'année 2025/2026

LUNDI GYM'IN 19 All. Du Banellou QUIMPER		MARDI GYM'IN 19 All. Du Banellou QUIMPER		MERCREDI L'ARPEGE Rue du stade PLOGONNEC		JEUDI GYM'IN 19 All. Du Banellou QUIMPER		VENDREDI GYM'IN 19 All. Du Banellou QUIMPER	
Salsa Débutant 19h15 - 20h15	<input type="checkbox"/>	Bachata Débutant 19h - 20h	<input type="checkbox"/>	Line Dance Tous niveaux 18h30 - 19h30	<input type="checkbox"/>	Rock Débutant 19h - 20h	<input type="checkbox"/>	Line Dance Tous niveaux 14h - 15h	<input type="checkbox"/>
Salsa Intermédiaire 20h15 - 21h15	<input type="checkbox"/>			Zumba Fitness Tous niveaux 19h30 - 20h30	<input type="checkbox"/>	West Coast Swing Débutant 20h - 21h	<input type="checkbox"/>	Danse de salon Débutant 15h - 16h	<input type="checkbox"/>
Bachata Intermédiaire 21h15 - 22h15	<input type="checkbox"/>					Rock Intermédiaire 21h - 22h	<input type="checkbox"/>		

Tarifs des cours + ajouter 10€ d'adhésion/personne

Cours/semaine	Tarifs
1 cours	190 €
2 cours	290 €
3 cours	360 €
4 cours	420 €

• Réduction de 30€ sur le tarif pour les -26 ans et/ou personne au chômage
 (sur présentation d'un justificatif)

• Réduction de 20€/pers. pour les inscriptions en binôme (Leader/Follower) sur les mêmes cours.

! Les réductions ne sont pas cumulables.

Montant de : 10€ (offert si déjà adhérent.e sur 2024/2025) + _____ - _____ = _____

Paiement par :

- Espèces
 Chèque(s) : OCT ____ NOV ____ DEC ____ ; _____
 ANCV, UP LOISIRS
 Virement bancaire : IBAN : FR76 1290 6501 2157 4724 2369 179 BIC : AGRIFRPP829

Avez-vous des conditions médicales particulières à signaler ?

Non Oui (précisez) : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur et les accepte.

Je déclare être apte à la pratique de la danse.

Mon inscription est ferme et définitive et ne pourra être remboursée (sauf cas exceptionnels mentionnés dans le règlement intérieur).

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION DE DANSE SO'DANCE

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter et de préciser les modalités de fonctionnement de l'association, conformément aux statuts de l'association SO'DANCE. Il s'applique à tous les membres et participants aux activités de l'association.

1. Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit en faire la demande en remplissant un formulaire d'adhésion. L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
2. La cotisation annuelle doit être réglée au moment de l'adhésion et n'est pas remboursable.
3. L'adhésion est valide pour une durée d'un an, de la date d'inscription à la fin de l'année associative.
4. Une facilité de paiement par plusieurs chèques, peut être accordée.
5. En cas d'incapacité temporaire d'assister aux cours plus d'un mois (avec justificatif), il sera accordé un avoir pour l'année suivante correspondant au nombre de semaine d'absence. Cet avoir ne sera pas nominatif, et il pourra être utilisé par une autre personne.
6. Les cours de danse sont ouverts aux membres de l'association ayant réglé leur cotisation annuelle.
7. Chaque membre a le droit de participer aux activités et événements organisés par l'association.
8. Les membres s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers les autres participants, les professeurs, et les locaux utilisés pour les cours et événements.
9. Tout comportement jugé inapproprié (violence, harcèlement, propos discriminatoires, etc.) pourra entraîner une sanction, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'association.
10. Les horaires et lieux des cours sont déterminés en début d'année associative et peuvent être modifiés par le bureau en fonction des disponibilités des salles ou des professeurs.
11. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception).
12. L'association souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile pour les activités organisées. Il est conseillé aux membres de vérifier leur propre couverture individuelle en cas de dommage personnel.
13. Les professeurs demanderont pendant les cours de changer régulièrement de partenaire. Pour garantir la cohésion des cours et la progression de chacun, chaque professeur indique pour chaque adhérent, lors de sa réinscription ou à l'issue d'un cours d'essai, dans quel niveau s'inscrire.
14. Il est demandé à chaque danseur d'utiliser des chaussures confortables, propres, réservées à l'usage intérieur permettant un bon maintien du pied et de préférence à semelle lisse. Il est déconseillé de danser avec des talons aiguilles (chaussures de ville), des semelles compensées, rigides ou pointues, des tongs ou des bottes.
15. Il est conseillé de venir vêtu d'une tenue simple et confortable. Pour les danseuses, privilégier des jupes évasées aux jupes droites et serrées qui empêchent de réaliser certains mouvements.
16. Chaque membre de l'association adoptera une attitude calme et respectueuse, doublée d'une bonne hygiène corporelle.
17. Les leaders porteront attention au guidage afin d'éviter des gestes qui pourraient apparaître comme équivoques ou déplacés.
18. Dans ses actions de communication, l'association SO'DANCE est amenée à utiliser photos et vidéos sur différents supports. L'image de danseurs y est nécessairement présente. Ceux qui ne souhaitent pas y figurer doivent le signaler dès leur d'inscription.
19. L'association SO'DANCE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
20. Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par décision du conseil d'administration. Les modifications doivent être communiquées aux membres par tout moyen jugé adéquat (courrier, e-mail, affichage).
21. L'inscription aux cours, implique l'acceptation du règlement intérieur dans sa totalité.